

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 25 janvier 2024

Date de convocation : 18/01/2024

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 017-211700869-20240125-D2024\_01\_004-DE



Délibération N° 2024/01/004

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Quorum : 14

OBJET : CONVENTION TERRAIN DE FOOTBALL AVEC  
ST SEVER DE SAINTONGE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, LE MENI Nadège, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : CANUS Daniel pouvoir à PANNAUD Éric, MORAUD Laurent pouvoir à GUÉRIN Florian, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à LATOUCHE Céline, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à CARTON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : CALVO Dominique

La commune de St Sever de Saintonge propose de reconduire et de modifier la convention de mise à disposition des vestiaires et du terrain de football entre la commune de St Sever, la commune de Chaniers et l'association Sportive Chaniers Football, pour une année seulement.

En effet, dans l'avenir, le terrain de foot est voué à être transformé et l'association concernée n'a pas besoin de tout le terrain. M. HERVE propose donc la location d'une moitié de terrain, avec un seul vestiaire. Le projet de convention sera annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la modification de la convention avec la commune de St Sever et l'association Sportive Chaniers Football pour l'année sportive 2023/2024 selon les modifications indiquées. Il est proposé le maintien du montant du loyer annuel à 450€.

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 017-211700869-20240125-D2024\_01\_004-DE



Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,  
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Dominique CALVO



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le